

Bilan de compétences

Objectifs :

Prendre un temps pour « soi » pour réfléchir afin de pouvoir rapprocher ce que l'on est de ce que l'on peut devenir.

Faire le point sur son parcours professionnel. Identifier ses atouts, ses aspirations. Définir une nouvelle orientation, valider un nouveau projet professionnel

Public :

Toute personne s'interrogeant sur son devenir à partir d'une situation d'impasse (perte d'objectifs, de motivation, perte d'emploi, réaménagements de carrière) ou d'une volonté de changement.

Contenu :

Trois phases :

Une phase préliminaire :

Elle a pour objet essentiel, pour la personne, de vérifier l'intérêt que revêt ce moment du bilan. Pour le conseiller, elle permet de cerner précisément la demande particulière de chaque bénéficiaire.

Une phase d'investigation :

L'objectif est ici de procéder à l'évaluation la plus exhaustive des compétences, l'exploration des motivations, la détermination des besoins de la personne. A cette fin, de nombreux outils sont utilisés :

- Tests psychologiques de personnalité, d'intérêts, d'aptitudes, biogramme professionnel, et histoire de vie.
- Rencontres avec des professionnels du métier ou du secteur ciblé (réalisations d'enquêtes).
- Entretiens.
- Elaboration du portefeuille de compétences.
- Recherches et analyses documentaires.

Une phase de conclusion :

C'est le moment de la prise de connaissance de tous les résultats de la phase d'investigation, de leur intégration. Les étapes définitives du projet (ou des projets) y sont aussi déterminées, et formalisées en plan d'action.

Les compétences, les motivations, les processus à enclencher et les objectifs seront consignés dans le document de synthèse qui reste la propriété exclusive du bénéficiaire.

Méthode :

Sous forme d'entretiens individuels, réalisés avec un spécialiste de l'emploi, psychologue du travail.

Durée :

20 heures, réparties en demie journée.

Vous pouvez savoir ce qu'a apporté le bilan de compétences à certains de nos bénéficiaires en lisant leurs témoignages.

Ergone bilan étant habilité par le Fongécif pays de la Loire, votre bilan de compétences peut-être financé par cet organisme. Vous pouvez également réaliser votre bilan de compétences dans le cadre du DIF.

Pour vérifier la recevabilité de votre demande de prise en charge, et connaître la démarche à suivre vous pouvez :

- Nous adresser une demande d'information à l'aide du formulaire réservé à cet effet,
- Consulter le site internet www.fongecif-pdl.fr.

Ergone bilan est certifié qualité par le Centre Régional de Ressources Bilans de Compétences (CRRBC).